

LE PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE A RÉUNI LES ÉLUS ET ACTEURS DES MONTS DOMES

➤ COMMUNIQUÉ DE PRESSE | le 13 avril 2018

Le 6 avril dernier, à Orcines, les élus et acteurs socio-économiques du massif des Monts Dômes ont répondu présent à l'invitation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Objectif de la soirée : faire un bilan à mi-parcours de la charte 2013-2025 et prioriser les actions du Parc pour les 6 années à venir. Animée par François Marion, Président du Parc, Roger Gardes et Louis Giscard d'Estaing, 2° et 3e vice-présidents, ainsi que l'équipe du Parc, cette réunion a permis de recueillir les idées et attentes de chacun. En tout, 6 réunions se sont tenues sur le Parc, de la Chaîne des Puys aux Monts du Cantal.

Maintenir le contact avec le territoire

Pour élaborer son nouveau projet de territoire, le syndicat mixte du Parc avait organisé de nombreuses réunions de concertation locale jusqu'en 2012. Aujourd'hui à mi-parcours de cette charte 2013-2025, il a paru essentiel de consulter à nouveau les acteurs locaux. Avec la fusion des communautés de communes, des Régions et de nombreuses mutations budgétaires et réglementaires, le contexte a sensiblement évolué.

Réorienter les actions du Parc

Afin de dresser un bilan à mi-charte et de prioriser ses interventions à 6 ans, le syndicat mixte du parc a organisé une série de 6 réunions sur l'ensemble du territoire. Elus, acteurs sociaux-économiques et chambres consulaires de chaque région naturelle du Parc étaient conviés en mars et avril pour des rencontres de bilan et d'échange. La 4e réunion s'est tenue à Orcines le 6 avril et concernait le massif des Monts Dômes. A l'issue de l'ensemble des rencontres, un bilan sera présenté aux élus du comité syndical du Parc. Il viendra nourrir l'évaluation réalisée à mi-charte, à partir de fin 2018.

Les paysages remarquables, le tourisme et l'agriculture priorisés

A Orcines, les grands paysages, le tourisme et l'agriculture sont sortis en tête des 10 enjeux actuellement traités sur le Parc.

Concernant les **paysages remarquables**, le principal objectif retenu est la gestion des sites naturels en termes de paysage, biodiversité, diffusion de la fréquentation et conciliation des usages.

Arrivés en 2^e position, le **tourisme et des loisirs de pleine nature** ont été identifiés comme essentiels par les participants. Pour cet enjeu, ils ont priorisés les objectifs suivants : mettre en synergie et accompagner les professionnels du tourisme vers des pratiques écoresponsables, promouvoir des offres touristiques valorisant les patrimoines, sensibiliser à la fragilité des sites.

L'agriculture et les produits ont pris la 3^e place, avec des pratiques agricoles préservant l'environnement, le

développement des filières courtes et l'installation de jeunes agriculteurs.

D'autres enjeux comme l'accueil de population et la création d'activités, l'eau et les milieux aquatiques ainsi que l'aménagement et le cadre de vie ont également été sélectionnés.



Organisés en tables rondes, les différents groupes ont sélectionné chacun 2 ou 3 enjeux puis priorisé les objectifs et acteurs concernés.

LE PARC EN 3 QUESTIONS-REPONSES

Quel territoire?

Le Parc des Volcans d'Auvergne s'étend sur 120 km de la Chaîne des Puys au nord, au Monts du Cantal au sud. Il comprend aussi l'Artense, le Cézallier et le massif du Sancy.

A quoi sert un Parc naturel régional?

Ce territoire est classé Parc naturel régional depuis 1977 car il recèle des patrimoines naturels, paysagers et culturels à la fois remarquables et fragiles. Les acteurs locaux s'engagent à développer le Parc tout en préservant et valorisant ces richesses. Les habitants et nouveaux arrivants, les visiteurs et les générations futures en sont les bénéficiaires.

Que fait le syndicat mixte du Parc ?

Il agit au quotidien, en pilotant des actions en faveur de l'agriculture, des paysages, de l'urbanisme et des énergies, des espaces naturels et du tourisme durable, de l'éducation à l'environnement et de la sensibilisation des habitants. Il anime la mise en œuvre de la charte, avec l'ensemble des signataires : les 147 communes et les intercommunalités, les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, la Région et l'Etat.

Contact technique Isabelle BLANC, directrice du Parc

tél. : 04 73 65 64 03 | iblanc@parcdesvolcans.fr - direction@parcdesvolcans.fr Contact Presse Anne DASRIAUX, chargée de communication tél. : 04 73 65 64 38 | adasriaux@parcdesvolcans.fr

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Bureaux puydômois Montlosier - 63970 Aydat I Tél. : 04 73 65 64 00 I Fax : 04 73 65 66 78
Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville - 15300 Murat I Tél. : 04 71 20 22 10 I Fax : 04 71 20 23 52
accueil@parcdesvolcans.fr I www.parcdesvolcans.fr